

## Demande de dérogation pour une inscription tardive Année universitaire 2023-2024

La demande d'inscription administrative tardive ne concerne que les étudiants **admis** dans une formation, de droit ou après un dossier de candidature E candidat ou autre (sauf situations dérogatoires, cf. arrêté du Président) pour une 1<sup>re</sup> inscription ou réinscription après le 29 septembre 2023.

Cette demande doit être déposée auprès de la direction des études et de la vie étudiante (DEVE), 27 rue Marcoz - BP 1104 - 73011 CHAMBERY CEDEX ou envoyée par courriel à : [scolarite.centrale@univ-smb.fr](mailto:scolarite.centrale@univ-smb.fr)

Nom.....Prénom.....

Date et lieu de naissance.....

Nationalité (si hors EEE, indiquer le n° d'inscription sur Campus France) .....

Adresse actuelle :

.....  
.....  
.....

Adresse courriel .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

N° étudiant USMB (si vous avez déjà été inscrit antérieurement) : .....

Formation sollicitée : .....

Motif et justification du retard : .....

.....  
.....

Formation suivie en 2022-2023 : .....

Etablissement : .....

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur

### Pièces à joindre obligatoirement à ce formulaire :

- lettre de motivation expliquant le retard ;
- toute pièce permettant de justifier l'inscription tardive ;
- copie de la carte nationale d'identité ou passeport ;
- en cas de 1<sup>re</sup> inscription à l'USMB, copie de la lettre d'acceptation dans la formation, le cas échéant.

Avis du directeur de la composante	Avis du président de l'USMB
<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE  Motif :  Date et signature :	<input type="checkbox"/> ACCEPTÉE <input type="checkbox"/> REFUSÉE  Motif :  Date : <div style="text-align: center;">             Pour le Président et par délégation,              le Vice-Président Formation           </div>